

GUIDE PRATIQUE www.mondpc.fr

Agence nationale du DPC 93 avenue de Fontainebleau - 94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex Tél. : 01 48 76 19 05 - Fax : 01 46 71 24 85 - infodpc@agencedpc.fr

Suivez toute l'actualité de l'Agence sur notre compte Twitter officiel : @AgenceDPC

www.agencedpc.fr

www.mondpc.fr



2

Sommaire

IONDPC : L'ESSENTIEL	3
ESPACE NON CONNECTE	4
SPACE CONNECTE	6
CREATION DE VOTRE COMPTE PERSONNEL www.mondpc.fr	7
/5 – PROFIL	8
2/5 – INFORMATIONS PROFESSIONNELLES	9
3/5 – INFORMATIONS PERSONNELLES	10
/5 – COORDONNEES BANCAIRES	11
i/5 – CREATION DEFINITIVE DU COMPTE	12
IODIFIER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES	14
RECHERCHER UNE ACTION DE DPC ET VOUS INSCRIRE A UNE SESSION	15
SUIVRE VOS DEMANDES D'INSCRIPTION – MES DPC	19
SUIVRE LA CONSOMMATION DE VOTRE FORFAIT DE PRISE EN CHARGE – MON FORFAIT DPC	20



MONDPC : L'ESSENTIEL

- L'obligation de DPC¹ concerne l'ensemble des professionnels de santé, toute profession et tout mode d'exercice confondu.
- Retrouvez les listes officielles des actions de DPC des organismes habilités à proposer des actions de DPC validant votre obligation sur notre site internet <u>www.agencedpc.fr</u>.
- Pour toute question relative à l'organisation d'une action de DPC, vous pouvez vous renseigner auprès de l'organisme de DPC le dispensant. Aucune formation n'est dispensée depuis <u>www.mondpc.fr</u>.

Professionnels de santé pouvant bénéficier de la prise en charge de l'Agence :	Professionnels de santé non pris en charge par l'Agence :
libéraux et salariés des centres de santé conventionnés ² (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens, sages-femmes)	hospitaliers, autres salariés et autres professionnels indépendants
Pour bénéficier de la participation financière de l'Agence, dans la limite de votre enveloppe disponible, vous devez :	<u>Vous n'êtes pas concernés</u> par la création d'un compte personnel et l'inscription sur <u>www.mondpc.fr</u> .
- Créer un compte personnel sur <u>www.mondpc.fr</u> et renseigner vos coordonnées bancaires ;	Vous pouvez consulter les listes des organismes de DPC habilités et des actions
 Demander votre inscription à une session de DPC directement en ligne ; 	de DPC disponibles ainsi que toute l'actualité du DPC depuis notre site internet
Attention : pour que votre inscription soit effective, votre demande doit être validée par l'organisme concerné. Si vous lui avez demandé de procéder à votre inscription, vous devrez obligatoirement la valider pour que celle-ci soit prise en compte.	<u>www.agencedpc.tr</u> . Pour vous inscrire à une action de DPC / connaître les modalités de prise en charge qui sont à votre disposition : contactez votre employeur et/ou votre
 Suivre l'intégralité des étapes de l'action de DPC choisie (l'attestation de suivi délivrée par l'organisme ainsi que les justificatifs du dossier qu'il remet à l'Agence une fois la formation terminée faisant foi). 	Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) auprès duquel vous ou votre employeur cotisez.
Les montants versés par l'Agence sont ceux calculés à la date de votre inscription (dans la limite de votre enveloppe en vigueur disponible).	
Pour en savoir plus : consultez le présent guide pratique.	
NB : Les centres hospitaliers ne sont pas des centres de santé conventionnés.	

¹ Suite à la publication de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé le 27/01/2016, l'obligation de DPC est devenue triennale et est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. Dans l'attente de la définition des parcours de DPC par les Conseils Nationaux Professionnels (CNP) ou toute autre instance compétente, les actions de DPC 2016 participent à l'obligation triennale et devront être éventuellement complétés pour que le professionnel de santé remplisse intégralement son obligation triennale. L'Agence nationale du DPC informera les professionnels de santé dès que les CNP ou les instances compétentes auront défini les « parcours professionnels de DPC» pour chaque profession.

² Un centre de santé conventionné est un établissement ayant adhéré à l'accord national des centres de santé conclu avec l'Assurance Maladie. Cet accord a été signé le 8 juillet 2015 entre les organisations représentatives des gestionnaires des centres de santé (Adessadomicile, Croix-Rouge française, FMF, FNISASIC, UNADMR, UNA, C3SI, CANSSM et FNCS) et l'Assurance Maladie. Les centres de santé sont des structures de soins et de prévention, de proximité, sans hébergement, où des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux accueillent et proposent des consultations de médecine générale et spécialisée, ou dentaires, des examens radiologiques et échographiques, des soins infirmiers et de pédicure, des informations et des conseils de prévention à des tarifs conventionnés.



4

www.mondpc.fr ESPACE NON CONNECTE

A l'attention des professionnels de santé tous modes d'exercices confondus.





VOTRE SITE INTERNET www.mondpc.fr espace non connecté

Pour tous les professionnels de santé, éligibles ou non éligibles au financement par l'Agence, <u>www.mondpc.fr</u> vous permet :

- 1. d'accéder **aux listes des actions de DPC disponibles**, en cliquant sur l'onglet situé en bas de page ou en vous connectant à votre compte personnel si vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de l'Agence ;
- 2. de suivre l'actualité du DPC et de l'Agence, en page d'accueil et rubrique « Actualités » ;
- 3. d'obtenir les réponses à vos principales questions, rubrique « Le DPC en pratique » ;
- 4. de consulter **nos fiches conseils** relatives au suivi de votre DPC, rubrique « Fiches conseils » ;
- 5. de nous contacter, rubrique « Contact ».

Bon à savoir : Si vous êtes éligible au financement de l'Agence et que vous n'avez pas encore de compte personnel <u>www.mondpc.fr</u>, cliquez sur <u>« Créez votre compte personnel »</u>.



www.mondpc.fr **ESPACE CONNECTE**

A l'attention des professionnels de santé pouvant bénéficier de la prise en charge de l'Agence nationale du DPC* dans la limite de leur enveloppe personnelle disponible.

* Libéraux et salariés des centres de santé conventionnés³

(biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens, sages-femmes)



AVous ne pouvez pas avoir 2 comptes différents.

A noter : pour une navigation optimale, nous vous recommandons de vous connecter à votre espace personnel www.mondpc.fr depuis un ordinateur, en utilisant les navigateurs Mozilla Firefox ou Chrome.

³ Les centres hospitaliers ne sont pas des centres de santé conventionnés.

Un centre de santé conventionné est un établissement ayant adhéré à l'accord national des centres de santé conclu avec l'Assurance Maladie. Cet accord a été signé le 8 juillet 2015 entre les organisations représentatives des gestionnaires des centres de santé (Adessadomicile, Croix-Rouge française, FMF, FNISASIC, UNADMR, UNA, C3SI, CANSSM et FNCS) et l'Assurance Maladie. Les centres de santé sont des structures de soins et de prévention, de proximité, sans hébergement, où des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux accueillent et proposent des consultations de médecine générale et spécialisée, ou dentaires, des examens radiologiques et échographiques, des soins infirmiers et de pédicure, des informations et des conseils de prévention à des tarifs conventionnés.



<complex-block><complex-block></complex-block></complex-block>	14.2		
<complex-block><complex-block></complex-block></complex-block>		MON DPC	
<complex-block></complex-block>	Agence OOC nationale du		
Le DPC en pratique Per question: sur le DPC " Hebes consolit Septembre de l'action: sur le DPC " Le strum Le strum	agencedpc.fr Accueil Actualités Forfaits	Bienvenue sur "www.mondpc.fr", site de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu dédié à tous les professionnels de santé de France.	Vous étes libéral ou salarié exerçant en centre de santé conventionné ?
<complex-block> Instrume <t< td=""><th>Le DPC en pratique</th><td>Des questions sur le DPC ?</td><td>Créez votre compte personnel.</td></t<></complex-block>	Le DPC en pratique	Des questions sur le DPC ?	Créez votre compte personnel.
<complex-block> Vouserse Interviewerse Interviewerse</complex-block>	Fiches consells	Les équipes de l'Agence vous donnentrendez«ous lors de nombreux congrès et salons. Pour en savoir plus >> consultez notre agenda	Vous êtes insorit : entrez vos identifiants oi-dessous IDENTIFIANT (EMAIL)
<complex-block> Under outside ide exergand an called conventioned (*) at matrix 50% de volte activité professioned is at interventioned (*) at matrix 50% de volte activité professioned is attributed (*) de voltes de volte de volte de volte professioned (*) attributed (*) de voltes de volte de vo</complex-block>		VOUS ÊTES ?	MOT DE PASSE
<complex-block> (*) de mater \$25 de viole activity professiones. (*) de gasse großs de viole activity professiones großs de viole großs de vio</complex-block>		Libéral ou salarié exerçant en centre de santé conventionné*	VALIDER
 e)thronging devicting e)t		(°) à au moins 50% de votre activité professionnelle .	mot de passe perdu ? 2
Cardit de votre statement et vertre et se statement et se statement et vertre et se statemen		- oirungiens-dertitates - orthophonitates - infimiers - massurus - pédicures-podolgues - médecins - médecins - sages-femmes	- T
La création de votre compte personnel ne vous prendra que 10 minutes. Munissez-vous simplement de : - votre n° RPPS ou, à défaut, n°ADELI ; - une copie de votre RIB ou celui de votre centre de santé conventionné ; - une copie de votre fiche de paie (– de 3 mois) pour les salariés centres de santé conventionnés ; - le cas échéant, une copie de votre attestation de cotisation à votre Ordre.		Le Canadi Départementa de l'Orter de talédeaire a propos de veux accompager dans entre stamme et la fonta entre disponden por l'incutte de vous réinsorire : buble intermation entative au DPC - connecte-vous à l'alide et votre identifiant et de votre mot de passe.	
	La création de vo prendra que 10 minu Munissez-vous simp - votre n° RPPS ou, à - une copie de votre l conventionné ; - une copie de votre salariés centres de sa - le cas échéant, o cotisation à votre Ord	blement de : à défaut, n°ADELI ; RIB ou celui de votre centre de santé fiche de paie (– de 3 mois) pour les anté conventionnés ; une copie de votre attestation de re.	

CREATION DE VOTRE COMPTE PERSONNEL www.mondpc.fr

ALes professionnels de santé concernés par la création d'un compte personnel sont les libéraux et salariés des centres de santé conventionnés⁴ pouvant être pris en charge par l'Agence (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sagesfemmes).

A Les centres hospitaliers ne sont pas des centres de santé conventionnés.

Pour créer votre compte personnel, rendez-vous sur <u>www.mondpc.fr</u> et cliquez sur « Créez votre compte » ou « Créez votre compte personnel ».

1 - Si vous avez déjà créé votre compte personnel, **connectezvous** à l'aide de votre identifiant (adresse électronique) et de votre mot de passe.

2 – Si vous avez perdu votre mot de passe, cliquez sur <u>« Mot de</u> passe perdu ».

Un nouveau mot de passe vous sera envoyé à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte. Vous pourrez ensuite le modifier depuis la rubrique « Mon compte ».

Pour certaines adresses (voilà, orange, laposte.net, sfr...), vous devez consulter vos courriers indésirables (spams) directement depuis le site internet de votre fournisseur.

\rm Vous ne pouvez pas avoir 2 comptes différents.



8



	MON DPC	
agencedpc.fr Accueil Actualités	1 2 PROFIL INFORMATI PROFESSION	3 4 5 INFORMATIONS COORDONNÉES BANCAIRES CRÉATION DU COMPTE PERSONNELLES
Forfaits Le DPC en pratique Fiches conseils Lexique	Pour créer votre compte personnel et accé ormulaire (5-10 minutes). ,a création de votre compte personnel sera de	der à l'ensemble de ses fonctionnalités, renseignez et validez les 5 étapes du présent éfinitive** à réception du courriel de confirmation.
-	our faciliter votre demarche, munissez-vous de votre RIB (professionnel de santé libéral) du RIB de votre employeur (professionnel de	d'une copie numensee : 2 santé exerçant en ionné).
- 33-24	3on à savoir : vous pourrez sauvegarder les enseignant vos identifiant et mot de passe de	-informations saisies et terminer la création de votre compte personnel ultérieurement en puis la page d'accueil du site www.mondpc.fr
Letter	Statut mode d'avaraise et ider	
17	statut, mode d'exercice et ider	En activitá
	Statut	Retraité (remplir les champs ci-dessous selon la dernière fonction exercée) Retraité actif @ (remplir les champs ci-dessous selon la dernière fonction exercée)
	Mode d'exercice	Libéral 🔻
	Si vous êtes salarié, hors centre de sa d'inscription et de gestion des progran	nté, veuillez-vous rapprocher de votre employeur afin de connaître les modalités nmes DPC.
	Adresse électronique (identifiant) * 😮	Ex: nom.prenom@domaine.com
	Confirmation adresse électronique *	
	Mot de passe * 🕜	Minimum 5 caractères
	Confirmation du mot de passe*	Minimum 5 caractères
		2 SUIVANT
	* Champs obligatoires	

1/5 – PROFIL

1 - Renseignez l'intégralité des champs obligatoires relatifs à votre profil (marqués d'un astérisque rouge).

« **Mode d'exercice** » : vous devez exercer le mode d'exercice sélectionné à 50% minimum de votre temps.

« Adresse électronique » : elle doit être personnelle et ne peut pas être utilisée pour plusieurs comptes sur <u>www.mondpc.fr</u> (conjoint, associé, salarié...). Des courriels relatifs à votre compte personnel peuvent vous êtes adressés.

Libéral ou salarié en centre de santé conventionné⁵ : renseignez votre adresse électronique personnelle (une adresse électronique unique par professionnel de santé).

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Suivant » pour poursuivre la création de votre compte personnel.

⁵ Centre de santé conventionné : consultez la définition en page 6.



Agence OOC nationale du	MON DPC	
agencedpc.fr Accueil Actualités Forfaits	1 PROFIL INFORMATIONS PROFESSIONNELLES	3 4 6 INFORMATIONS COORDONNÉES BANCAIRES CRÉATION DU COMPTE PERSONNELLES
Le DPC en pratique		
Fiches conseils	Libéral - En activité	
	OPCA ou de mon employeur. *	iande de prise en charge o un programme de DPC adpres de mon
1	Installé / remplaçant* Installé @ Catégorie professionnelle*	Remplaçant
1	Installé / OInstallé (Catégorie professionnelle* Spécialité*	
1	Installé / emplaçant* Installé (Catégorie professionnelle* Spécialité* Discipline complémentaire / Autres qualifications	e Remplaçant
1	Installé / remplaçant* Installé (Catégorie professionnelle* Spécialité* Discipline complémentaire / Autres qualifications	Remplaçant PRÉCÉDENT SULVANT
1	Installé / remplaçant* Installé (Catégorie professionnelle * Spécialité * Discipline complémentaire / Autres qualifications	Précédent SUIVANT

2/5 – INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

1 - Renseignez l'intégralité des champs obligatoires relatifs à vos informations professionnelles (marqués d'un astérisque rouge).

A Pour les salariés exerçant en centre de santé conventionné⁶ : il vous sera demandé de renseigner également les informations relatives à votre centre de santé (nom, adresse, téléphone, courriel).

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Suivant » pour poursuivre la création de votre compte personnel.

⁶ Centre de santé conventionné : consultez la définition en page 6.



Optior



Libéral - En activité

Civilité *	Monsieur			
Nom*	Nom			
Nom de jeune fille	Nom de jeune fille			
Prénom*	Prénom			
Sexe	Homme Femme			
Date de naissance *	JJ/MM/AAAA			
Adresse professionnelle principale *	Adresse professionnelle principale			
Code postal *	Code Postal			
Commune *	▼			
Téléphone *	France - 33 Ex: 612345678			
Portable	France - 33 Ex: 612345678			
Fax	France - 33 Ex: 612345678			
Votre n° RPPS est indispensable à la	a création de votre compte. Merci de le renseigner.			
N° RPPS * 🔇	N° RPPS (11 chiffres)			
Justificatif	Choisissez un fichier Aucun fichier choisi			
SAUVEGARDER	PRÉCÉDENT SUIVANT			
Sauvegarder les informations saisies vous perm	et de terminer la création de			

3/5 – INFORMATIONS PERSONNELLES

1 - Renseignez l'intégralité des champs obligatoires relatifs à vos informations personnelles (marqués d'un astérisque rouge).

« N°RPPS » ou « N°ADELI » (en fonction de votre profession) :

- vous devez privilégier votre n°RPPS ;

- pour les professions sans n°RPPS : renseignez votre n° ADELI (il commence par votre numéro de département).

A Votre numéro RPPS (n° à 11 chiffres) est disponible sur votre feuille de soin.

Vous pouvez également demander celui-ci auprès de votre Ordre ou de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région.

Votre numéro ADELI commence par votre numéro de département.

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Suivant » pour poursuivre la création de votre compte personnel.

Bon à savoir :

[Option] – Vous pouvez cliquer sur « Sauvegarder » pour conserver vos informations et poursuivre la création de votre compte personnel ultérieurement.

Vous pourrez ensuite, à tout moment, reprendre la création de votre compte en renseignant vos identifiant (adresse électronique) et mot de passe dans l'encadré prévu à cet effet en page d'accueil de <u>www.mondpc.fr</u>.

Agence OP

MON DPC agencedpc.fr Accueil INFORMATIONS COORDONNÉES BANCAIRES CRÉATION DU COMPTE INFORMATIONS Actualités PROFESSIONNELLES PERSONNELLES Forfaits Le DPC en pratique Fiches conseils Libéral - En activité Lexique I per conce aux prises en charge par l'Agence nationale du DPC. I pe ne renonce pas à ma prise en charge par l'Agence nationale du DPC et je renseigne mes coordonnées bancaires (compte français) Je ne renonce pas à ma prise en charge par l'Agence nationale du DPC et je renseigne mes coordonnées bancaires (compte étranger). SAUVEGARDER PRÉCÉDENT SUIVANT Option de votre compte personnel ultérieurement.

4/5 – COORDONNEES BANCAIRES

1 - Renseignez l'intégralité des champs obligatoires relatifs à vos coordonnées bancaires (marqués d'un astérisque rouge).

Sélectionnez l'option vous concernant.

A Si vous cochez « Je renonce aux prises en charge par l'Agence nationale du DPC », vous ne pourrez pas prétendre à une prise en charge de l'Agence nationale du DPC.

Pour prétendre à une prise en charge de l'Agence nationale du DPC, vous devez avoir coché « Je ne renonce pas [...] » et renseigné vos coordonnées bancaires avant votre inscription à une action de DPC.

Pour les salariés exerçant en centre de santé conventionné⁷ : renseignez les coordonnées bancaires de votre centre de santé conventionné.

11

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Suivant » pour poursuivre la création de votre compte personnel.

Bon à savoir :

[Option] – Vous pouvez cliquer sur « Sauvegarder » pour conserver vos informations et poursuivre la création de votre compte personnel ultérieurement.

Vous pourrez ensuite, à tout moment, reprendre la création de votre compte en renseignant vos identifiant (adresse électronique) et mot de passe dans l'encadré prévu à cet effet en page d'accueil de <u>www.mondpc.fr</u>.

⁷ Centre de santé conventionné : consultez la définition en page 6.



1 2 3 4 5 PROFIL INFORMATIONS PROFESSIONNELLES INFORMATIONS PERSONNELLES COORDONNÉES BANCAIRES CRÊATION DU COMPTE Libéral - En activité Année de dpiône AAAA Année d'Installation AAAA Type de cabinet Implication Im

Johndre uotre attestation de cottsation av Consell de l'Ordre **

e ** Alton de cotts atton al Parcourir ... Alton nichler sélectionné.

🛄 Je centifie siur filionne ur fexactifitide des renselignements et documents précédemment renselignés *

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'Agence Nationale du DPC metà la disposition des utilisations les senuices disponibles des sites web www.mondpc.fr.etwww.ogdpc.fr/organismes , et les conditions d'utilisation des senuices proposés par les sites pour les utilisateurs.

L'accès aux sites par il utilizateur est subordonné à l'acceptation sans réserue des conditions générales d'utilization (CGU). La signature des CGU s'effectue en ligne lors la première utilization du site puis à chaque actualization, etuautacceptation.

Le refis de fonton partie des présentes conditions générales par l'utilisateur uant renonciation à font usage des sites. Lexique :

Utilisateur : désigne la personne, en l'occurrence un protessionnel de santé, qui se connecte au site web www.mondpc.fr.ou l'organisme identifié comme Organisme de Dételoppement Protessionnel Continu qui se connecte au site web www. ogdpc.fr.organismes et utilise les seruices et les fonctionnalités proposés.

Cockies : désigne nu fichier déposé par le site web sur fordinateur, le mobile ou la tablette de l'utilisateur. Un serveur peut accéder aux cockies contenus dans ces appareits électroniques et enregistrer des informations.

Site web : désigne un ensemble de floies émises sur internet, inper liées entre elles etmises en ligne sur une adresse web. Les sites web sont www.mondoc.fr.et www.oodoc.fr.örganismes.

Le déclare auoir le écompris les conditions générales d'utilisation relatives à la création de mon compte personne le tau site Internetwowumondport *

Je sals * :

🔘 Protessionnel de santé et crée mon compte personnel -

💭 Un organisme de DPC et crée le compte personnel d'un protessionnel de santé, à sa demande

PRÉCÉDENT CRÉER VOTRE COMPTE

.

5/5 – CREATION DEFINITIVE DU COMPTE

1 – Pour créer votre compte renseignez l'intégralité des champs obligatoires (marqués d'un astérisque rouge) et précisez impérativement si vous êtes professionnel de santé ou organisme de DPC en sélectionnant l'option vous concernant.

Vous devez prendre connaissance de l'intégralité des conditions générales d'utilisation du site <u>www.mondpc.fr</u> avant de les accepter.

Si vous êtes un professionnel de santé et que vous créez votre propre compte personnel, cochez « Je suis professionnel de santé et crée mon compte personnel ».

Si vous êtes un organisme de DPC et que vous créez un compte pour un professionnel de santé, à sa demande, cochez : « Je suis un organisme de DPC et crée le compte personnel d'un professionnel de santé, à sa demande ».

Attention : dans ce cas-ci, les coordonnées renseignées (dont l'adresse électronique) doivent obligatoirement être celles du professionnel de santé.

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Créer votre compte » pour la création définitive de votre compte personnel.





agencedpc.fr	
Accueil	
Actualités	
Forfaits	
Le DPC en prat	tique
Fiches conseils	;
Lexique	

MON DPC

Votre dema

« Accuell »		

Vous êtes libéral ou salarié exerçant en centre de santé conventionné ? Créez votre compte personnel. Vous êtes inscrit : entrez vos identifiants ci-dessous IDENTIFIANT (E-MAIL) MOT DE PASSE mot de passe perdu ?

Une fois votre compte créé, l'écran ci-contre s'affiche. Votre compte est alors immédiatement actif

Bon à savoir : aucun courriel de confirmation de création de compte ne vous sera adressé.

Vous pourrez ensuite, à tout moment, accéder à votre compte personnel en vous connectant à l'aide de vos identifiant (adresse électronique) et mot de passe depuis l'encadré prévu à cet effet en page d'accueil de www.mondpc.fr



agencedpo.fr	Modifi
Accueil	
Mon compte	S S
Mes DPC	
 Man Jardak DBO	

Messages Recherche action

Forfaits

Le DPC en pratiqu

Fiches conseils

fier votre compte	2 MODIFI
Statut, mode d'exercice et ider	ntifiant
Statit	Es actunt Fetrante (remplir les clamps cl-dessons se los la dera lére fonction exercée)
Mode d'exercice	Retaile acte w genplin its change choissons seion la cernicite forcabil exercee)
Siuons étes salarié, kors centre de sant gestion des programmes DPC.	é, ue «lilez-uo» s rapprocher de uotre employe « ranh de con vañtre les modalités d'hisoription et
Adresse électronique (identifizat) * 🤪	ε
Coeffmatioe adresse électroeique 📍	
Motde parse 🤪	II h In th S caractéres
Coeffmatioe de mot de parse *	II la la van 5 caracté res
Informations professionnelles	5
Je certtte ser flooseer se pas tras cousentossé) et le pas axoir fait de avi employeer.	allier plus de SD's de mon temps en tant que satarié (ASpital ou antre, hors ountre de san té re demande de pluse en charge d'un programme de DPC auprés de mon OPCA ou de mon
listalië / remptiçait*	🔘 las talé 🔍 Remplaçant
Categorie protessioavelle	Piamaoki 👻
cangers pronor of the	
Spéciaine "	Pilamacies this late d'officie
Spécialité *	Phamaole i thi laire d'ortfolise
Spéciaine " Adresse de l'officiae Code portal	Phamacle's this late of ortholse Addressie de Fortholse Code portail

MODIFIER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES

Pour modifier vos informations personnelles et professionnelles :

1 - Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « Mon compte » ;

2 - Cliquez sur le bouton rouge « Modifier » situé en haut de page ;

3 – Mettez à jour les informations concernées puis cliquez sur le bouton « **Valider** » situé en bas de page.

A Pour modifier vos coordonnées bancaires :

- Munissez-vous d'une copie scannée ou d'une photo nette de votre RIB ;
- Une fois connecté, cliquez sur le menu « Mon compte » situé à gauche de votre écran puis sur le bouton « Modifier » ;
- Dans l'espace « Coordonnées bancaires » modifiez vos informations, joignez votre justificatif et cliquez sur le bouton « Valider » pour enregistrer vos modifications.

MON DPC

Agence O

nationale du

agencedpc.fr			
Accueil	RECHERCHER ONE AC		
Mon compte	Numéro organisme (4 chiffres)	QU Référence de l'action (11 chiffres)	RECHERCHER
Mes DPC			REGHEROMER
Mon forfait DPC			
Messages			
Recherche actions 1	Profession(s) *	Infirmier	•
Actualités	Z Spécialité(s) *	Infirmier Dinlômé d'Etat (IDE)	
Forfaits			
Le DPC en pratique	Année de réalisation *	2017	
Fiches conseils	Mode d'exercice	Sélectionner des modes d'exercice	7
Lexique	Type d'action		-
	Recherche par mot(s) clé(s)	mot(s) clé(s) de la formation	
	Sigle ou nom de l'organisme	Sigle ou nom de l'organisme	
	Région(s)	Toutes	•
	Département(s)	Sélectionner des départements	•
	Date	Session débutant après le	
		Réinitialiser la recherche PLUS DE CRI 3	RECHERCHER

RECHERCHER UNE ACTION DE DPC ET VOUS INSCRIRE A UNE SESSION

1 - Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « Recherche actions ».

2 – Renseignez les champs proposés pour affiner votre recherche.

Le moteur de recherche mettra automatiquement des filtres pour rechercher uniquement les actions de DPC visant votre profession et spécialité.

3 – Cliquez sur « **Rechercher** » pour afficher la liste des actions de DPC correspondant à vos critères.

Bon à savoir : Si vous avez déjà la référence de l'action souhaitée et/ou le nom de l'organisme avec lequel vous aimeriez suivre une action de DPC, vous pouvez également utiliser l'encadré orange de recherche rapide présent en haut de la page, renseigner le(s) champ(s) connu(s) et cliquer sur « Rechercher » à droite.



16



MON DPC

RECHERCHER UNE ACTION

agencedpc.fr Accueil

Accueil					
Mon compte					
Mes DPC	Numéro organisme (4 chiffres)	01	Référence de	l'action (11 chiffres)	RECHERCHER
Mon forfait DPC					Nauvalla Raskarak
Messages	Affiner la recherche	B4 10 14 14	11.5		Nouvelle Recherch
Recherche actions	tions Critères de recherche Catégorie(s) *		ive(s):4		
Actualités	Infirmier	Organisme	Titre	Description	
Forfaits	Spécialité(s) * Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)	ONCE FORMATION	Text interpro	Détail Action de DPC	^
Le DPC en pratique	Année de réalisation	anterstandigen für 5 8025		EICHE ODGANISME	4
Fiches conseils	2017			The second	
Lexique		SAUVGARD Laurgard	action displication 1	Détail Action de DPC FICHE ORGANISME	
		SALAYGARD	action duplication 1	Détail Action de DPC	
	Fiche action, Référence N° 1				
	Titre de l'action Publics Concernés	Test interpro Gous section • Masseur-A	des métters des soins de inésitérapaute	rééducation	
		 Médecinis spi Médecinie 	iccalistes en médecore gé généraie	nérale	i
		 Pharmaciens Pharmaciens 	n titulare d'officine		5 I I
		 Stous section intenser D 	des métérs du son infre plômé d'Etail (C/E)	987 -	
		 Biologates m Biologate 	edca.a		i i
	Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)	 Rentorcer is Programm 	prévention et la promotion es de dépotage organisé	s de la santé des cancers (sein, colo-rectal, col de l'ublinus)	
	Méthode(s)	 Analyse des l Revue de des erreur 	pratiques nortaillé et de mortaidlé (s médic ameritauses (PEN	RMM), Conité de retour d'expérience (CREV), Revue 450)	
	Action spécifique Format de l'action Mode d'exercice	Mote • Libbraux			
	Objectif, Résumé de l'action et méthodologie Pré-requis pour participer Action réalisées en partenariat (Université, société savante) Sous-traitance Effectifs maximum prévu par session Année de réalisation de l'action Prix indicatif pour une participation de l'action	jeder 145k Non 50 2017 0 €			

 4 – La liste des actions de DPC relative à votre recherche s'affiche, cliquez sur le bouton « Détail Action de DPC » pour afficher le détail de l'action qui vous intéresse et vous inscrire à l'une des sessions⁸.

A Si aucun résultat ne s'affiche, renouvelez votre recherche en cliquant sur « Affiner la recherche », écrit en bleu en haut à gauche de votre écran, pour ajouter ou retirer des critères de recherche.

Les organismes de DPC doivent obligatoirement déposer leurs actions de DPC sur notre site internet. Seules les actions de DPC disponibles dans notre moteur de recherche vous permettent de valider votre parcours triennal de DPC.

⁸ Une session correspond à une date et un lieu de réalisation de l'action de DPC.





MON DPC

agencedpolfr Accueil	Fiche action, Référence Nº 1			
Mon compte Mes DPC	Titre de l'action Publics Concernés	Test interpro Sous section des métters des sons de rééducation • Masseur-knéisthérapeute		
Mon forfait DPC Messages	Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)	 Médecins spécialistes en médecine générale Médecine générale 		
Recherche actions		 Pharmaciens Pharmacien titulaire d'officire 		
Forfaits	Méthode(s)	 Sous section des méters du son infernier Infernier Diplômé d'Etat (IDE) 	 Dous tection dei meters du son infermer Infermer Diplômé d'Etat (DE) Minimum discusie 	
Le DPC en pratique Fiches conseils		 Brotograte Brotograte Brotograte 	Boogstein metacular Boogstein B	
Lexique	Action spécifique Format de l'action Mode d'exercice	 Programmes de dépistage organisé des cancers Programmes de dépistage organisé des cancers Analyse des pratiques Resue de mortalaté et de mortalaté (REMED) 		
	Objectif, Résumé de l'action et méthodolo Pré-requis pour participer Action réalisées en partenariat (Université société savante) Sous-traitance Effectifs maximum prévu par session Année de réalisation de l'action Prix indicatif pour une participation de l'act Formation continue	gie Man , Par , Se , Se , Se , Se		
Liste des sessions.				
5	# Type d'acti	on Présentiel	Non présentiel	
	Session 1 Tormation of	• 11/01/2017 > 19/01/2017 - 7 Heure:	s • 05/01/2017 > 11/01/2017 - 1 Heures	
	Session 2 Formation of Silveorite	ontinue • 02/02/2017 > 11/03/2017 - 7 Heure:	s • 03/02/2017 > 12/03/2017 - 1 Heures	

5 – Une fois les détails de l'action affichés, consultez les différentes dates de sessions situées en bas de page et cliquez
sur le bouton rouge « S'inscrire » si vous souhaitez participer à cette action.



	MON DPC	
agencedpc.fr Accueil	Prévisions de prise en charge pour votre inscription	
Mon compte	Action	
Mon forfait DPC	Session No	
Messages Recherche actions	Date de début	
Actualitás	Date de fin	
Forfaits	Prise en charge de l'Agence nationale du DPC pour cette action de DPC	14
Le DPC en pratique Fiches conseils	Votre Indemnisation	1011
		ANNULER Valider

6 – Le détail de votre prise en charge par l'Agence nationale du DPC s'affiche. Cliquez sur le bouton rouge « **Valider** » pour confirmer votre demande d'inscription.

A Restant à votre charge :

L'Agence nationale participe au coût de réalisation et de suivi de votre action de DPC dans la limite de votre forfait de DPC en vigueur. **Nous vous invitons à contacter l'organisme de DPC** dispensant l'action de DPC que vous souhaitez suivre afin de vous assurer qu'il n'y a pas un restant à votre charge.



Une fois validée, votre demande d'inscription est transmise à l'organisme de DPC dispensant l'action de DPC. Elle sera effective uniquement après confirmation de la part de l'organisme. Un courriel vous sera alors adressé confirmant ou annulant votre participation.

Bon à savoir : Vous pouvez suivre le traitement de votre inscription en cliquant sur le bouton rouge « Visualiser mes DPC » qui s'affiche en bas de page. Ainsi, vous aurez la possibilité de vérifier que votre inscription a bien pu être validée par l'organisme de DPC ou à tout moment depuis votre rubrique « Mes DPC ».





SUIVRE VOS DEMANDES D'INSCRIPTION MES DPC

1 - Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « **Mes DPC** ».

2 – Dans le 1^{er} espace « Mes DPC », retrouvez toutes vos demandes de l'année en cours validées, refusées ou en attentes. Dans le cas où une réponse est en attente, il est indiqué « NC » (réponse non communiquée) :

- de validation de la part de l'organisme de DPC si vous avez demandé votre inscription depuis <u>www.mondpc.fr</u> ;

- de validation de votre part si vous avez demandé à l'organisme de DPC de procéder à votre inscription à votre place.

Légende :

NC : en attente de réponse de votre part ou de la part de l'organisme de DPC ;

- Demande d'inscription validée par vous et/ou l'organisme de DPC (une fois votre demande validée par vous et l'organisme de DPC, le programme de DPC s'affiche uniquement dans le 2nd espace);
- Demande d'inscription refusée par vous et/ou l'organisme de DPC (vous ne pourrez pas suivre ce programme de DPC et ne serez pas pris en charge);
- Quand la session ne peut plus accepter d'inscription soit de votre part soit de la part de l'organisme.

3 – Dans le 2nd espace « Visualiser les DPC des années précédentes ».

A Si vous vous êtes inscrit à une action de DPC par erreur ou que vous avez un empêchement, vous devez demander votre désinscription depuis cet écran, en cliquant sur la croix rouge, colonne de droite « Désinscription ». Attention, pour une action de DPC présentielle, cette fonction est disponible uniquement jusqu'à la veille du début de votre session.





Action spécifique

SUIVRE LA CONSOMMATION DE VOTRE FORFAIT DE PRISE EN CHARGE – MON FORFAIT DPC

1 - Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « Mon forfait DPC ».

2 – Dans le premier tableau, consultez le décompte des heures consommées ou restant sur votre forfait en vigueur pour l'année en cours ainsi que pour les éditions précédentes (depuis 2017).

Vous retrouverez par année les nombres d'heures :

- maximum prises en charge ;
- consommées en suivant des actions de DPC ;

- consommées en suivant des actions de DPC hors quota (pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche forfait pour votre profession depuis la rubrique « Forfaits »).

3 – Dans le second tableau, retrouvez le suivi de votre indemnisation ainsi que l'étape du processus d'indemnisation (dernière colonne).

Bon à savoir :

La mention « **En attente facture organisme** » signifie que nos services sont en attente de réception du dossier de paiement contenant les justificatifs indispensables au déclenchement de votre éventuelle prise en charge L'organisme de DPC ne peut pas envoyer de dossier de paiement avant la date de fin de la session suivie, indiquée sur ce tableau.

Les montants versés par l'Agence nationale du DPC sont calculés au moment de votre inscription (dans la limite des conditions de prises en charge et de votre enveloppe en vigueur disponible).



Bon à savoir : C'est l'ordre d'inscription ou de confirmation de votre demande d'inscription (si l'organisme de DPC a procédé à votre inscription) qui s'impose quelle que soit la date de réalisation de la session.

Exemple – s'appuyant sur les modalités des forfaits de DPC publiés au mois de janvier 2018 :



ASi votre forfait en vigueur ne permet pas de couvrir l'intégralité du coût de l'action de DPC souhaitée, le coût de votre participation sera payée en priorité à l'organisme de DPC la dispensant ;

Si vous êtes déjà inscrit à deux actions « A » et « B » et que votre crédit d'heure est insuffisant pour couvrir l'intégralité du programme « B » pour lequel vous avez une préférence, alors vous pouvez :

- d'abord vous désinscrire des deux actions de DPC « A » et « B » pour obtenir à nouveau des heures sur votre forfait ;

- puis vous réinscrire à l'action de DPC « B » pour bénéficier de la prise en charge intégrale de ce programme.

La désinscription à l'action de DPC « A » seule ne suffit pas à reporter le montant recrédité sur l'action de DPC « B ».

